



Note de Synthèse

Rédaction : Patricia Carlier, chargée de mission Patrimoine, PÉTR Vidourle Camargue,
83rue Pierre Aubanel, 30470 AIMARGUES tel :04 34 14 80 03
p.carlier@petr-vidourlecamargue.fr

Objet : Candidature au Label Pays d'Art et d'Histoire sur le territoire du PÉTR.

Contenus :

Évolution des conditions d'attribution. Point sur la candidature. Mise à jour : 27 juin 2022

Thématiques principales retenues.

Rappel :

Validation de la demande de candidature par le ministère de la Culture : 24 juillet 2019

Dépôt de candidature prévisionnel : fin octobre 2022.

Documents de référence :

- Loi du 30 janvier 1985 relative à la création des Pays d'Art et d'Histoire.
- Arrêté du 5 juillet 2005 relatif au fonctionnement de la commission nationale des VPAH.
- Cahier des charges et convention état 2022, site officiel du Ministère de la Culture /VPAH.
- Liste des thématiques et éléments patrimoniaux du PÉTR Vidourle Camargue, validés par la DRAC Occitanie, et le ministère de la culture, Direction Générale des Patrimoines (DGP), service des VPAH le 24 juillet 2019.
- Question/Réponse à l'Ass. Nationale sur les nouvelles modalités d'attribution du label n°34749/15^e législature. Publiées au J.O. Question : 08/12/2020 et réponse le 19/01/2021 à propos de la lettre du ministre de la Culture aux préfets de régions du 27 décembre 2019 établissant les nouvelles modalités régionales d'attribution du Label VPAH dans le cadre de la déconcentration.

Le Label : attribution

Le label "**Ville ou Pays d'Art et d'Histoire**" est délivré par le ministère de la Culture. Le site officiel du ministère en détaille les caractéristiques. <https://www.culture.gouv.fr/>

Extrait du site officiel : « Il qualifie des territoires, communes ou regroupements de communes, qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la création et à la qualité architecturale et du cadre de vie.

Cet engagement s'inscrit dans une perspective de développement culturel, social et économique et répond à l'objectif suivant : assurer la transmission aux générations futures des témoins de l'histoire et du cadre de vie par une démarche de responsabilisation collective.

Le projet culturel « Villes et Pays d'art et d'histoire » associe dans sa démarche tous les éléments - patrimoine naturel et paysager, architectural, urbain et mobilier, patrimoine technique et ethnologique - qui contribuent à l'identité d'un territoire en associant les citoyens et en impliquant les acteurs qui participent à la qualité architecturale et paysagère du cadre de vie. »

Depuis le 27 décembre 2019, la commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA) succède au Conseil National des VPAH (CNvpah) pour l'examen des dossiers de candidature, réunie par la DRAC en régions. Elle comprend des personnes qualifiées, des représentants des conseils de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement, des animateurs de VPAH, des élus locaux.

Le CNvpah est reconduit au ministère pour une mission de conseil sur l'évolution de la politique du label sur la base des évaluations annuelles recueillies par de nouveaux outils partagés avec les DRAC en région, mis en place par la Direction Générale des Patrimoines (DGP). Soit des échanges et réunions des conseillers VPAH régionaux/DGP (4 par an) pour mener ces évaluations annuelles. Il reste également garant des conformités au label national et du respect des conventions signées. Il



Note de Synthèse

Rédaction : Patricia Carlier, chargée de mission Patrimoine, PETR Vidourle Camargue,
83rue Pierre Aubanel, 30470 AIMARGUES tel :04 34 14 80 03
p.carlier@petr-vidourlecamargue.fr

peut être saisi par les CRPA en cas de non-respect de la convention par une collectivité signataire et pourra mettre en place des mesures de redressement.

La procédure de dépôt en 4 étapes, dont la qualité a été soulignée par un rapport de l'Inspection Générale, reste inchangée, déclaration du territoire candidat (périmètre), mémoire, candidature nationalement validée, convention.

Le cahier des charges et le modèle de convention fourni par la DRAC instructrice restent inchangés.

En contrepartie, le ministère de la Culture et ses DRAC, services déconcentrés en région, ainsi que les régions, accordent des aides diverses aux territoires labellisés, financières, logistiques, conseils, documentation, formations. Les divers services des DRAC sont mobilisés pour aider l'animateur de Pays d'Art et d'Histoire dans ses fonctions et ses actions.

Détail des aides :

Le ministère de la Culture. Dossier annuel de demande de subvention en ligne sur le site du ministère : « Soutien aux collectivités territoriales qui ont signé la convention ville ou pays d'art et d'histoire »

- 2 ans de cofinancement du poste d'animateur (cat A),
- Aide sur les équipements divers à prévoir, CIAP et autres.
- Aide à la réalisation des documents chartés de médiation du CIAP, inventaires publiés, documents de vulgarisation, supports écrits...
- Cofinancement des animations et expositions organisées par le CIAP sur le territoire ...
- Fourniture d'une charte nationale pour la documentation et la médiation.

La DRAC :

- Candidature, aide à l'élaboration du projet culturel du territoire.
- Participe au jury de recrutement de l'animateur et organise la formation des guides-conférenciers.
- Participe à la constitution et intègre le comité de pilotage du CIAP.
- Aide à l'instruction et priorité de protections MH, établissements de secteurs sauvegardés ...
- Apporte le soutien du réseau régional des Villes d'Art et d'Histoire qu'elle anime, met à disposition ses réseaux régionaux à l'échelle nationale, fournit les chartes graphiques sur les documents à produire, guides, flyer... Réunit une fois l'an tous les animateurs de VPAH régionaux, organise des rencontres techniques...
- Conseil et expertise aux projets, écriture, édition, expositions, éducation artistique
- Aide à la réalisation de projet (logistique, administrative...)
- Intégration des actions du territoire labellisé (calendriers régionaux d'actions, sites d'information)

La Région Occitanie :

- Cofinancement régional ciblé aux actions patrimoniales et culturelles menées sur les territoires labellisés VPAH. Inventaire, rénovation de patrimoines, actions de publications, de valorisation, de médiation, d'actions culturelles... (Doctrine d'intervention en ligne et dossiers de subvention sur le site de la Région Occitanie, en attente de renouvellement courant 2022).



Note de Synthèse

Rédaction : Patricia Carlier, chargée de mission Patrimoine, PETR Vidourle Camargue,
83rue Pierre Aubanel, 30470 AIMARGUES tel :04 34 14 80 03
p.carlier@petr-vidourlecamargue.fr

Instruction de la candidature

Un rédacteur coordinateur est désigné en accord avec la DRAC.

La rédaction de candidature repose sur 3 axes : (300 à 400 pages annexes non comprises)

- L'inventaire des thématiques valorisables. La DRAC privilégie les projets valorisant l'architecture du XIXe s., XXe s. et XXI s.
- Les actions de sensibilisation et de valorisation menées par la collectivité. (Labels obtenus, protections, actions culturelles initiées, actions envers les publics réalisations d'espaces culturels...)
- La stratégie proposée pour faire vivre le label sur le territoire en s'appuyant sur les projets à développer dans le respect du cahier des charges.

Avancement des contraintes liées à la candidature et projet de convention de PAH : état 2022

1 Coordinateur de rédaction de candidature désigné en 2019 avec l'approbation de la DRAC : Chargée de mission patrimoine du PETR candidat. Mission créée en 2007.

2 Inventaire documenté sur les patrimoines, choix de thématiques patrimoniales, réalisés de 2008 à 2018.

3 Intégrer une politique de restauration du patrimoine : existante en stratégie actée depuis 12 ans sur le PETR. Publiée dans la revue *Patrimoines du Sud* n°9 de l'Inventaire Général Régional en 2019.

4 Favoriser la création artistique, le concours d'architecture, la HQE, la commande publique, statues, œuvres diverses... Nombreux projets réalisés listés et inventoriés. Divers projets en cours.

5 Harmoniser le projet de territoire avec le PAH : réalisé dans l'actuel projet de territoire état 2022.

6 Mettre en place des politiques de protection de la nature, des paysages, de l'environnement : Effectuées sur la zone humide du PETR et sur le vignoble par différents labels et protections obtenues. Poursuite des actions de protection dans le cadre de la convention.

7 Mener une politique de développement durable, urbaine et d'aménagements compatible avec le PAH : en cours sur le PETR, à poursuivre dans le cadre de la convention.

8 Réseau professionnel existant, dans les domaines éducatif, culturel, lecture publique, spectacle vivant, patrimoine, archéologie, environnement et paysage en 2022.



Note de Synthèse

Rédaction : Patricia Carlier, chargée de mission Patrimoine, PETR Vidourle Camargue,
83rue Pierre Aubanel, 30470 AIMARGUES tel :04 34 14 80 03
p.carlier@petr-vidourlecamargue.fr

Thématiques patrimoniales retenues pour la candidature au label PAH du PETR Vidourle Camargue

(Privilège aux patrimoines XIXe et XXe siècles)*

N.B. : Ces thématiques figureront dans la candidature suivant les recommandations de la DRAC Occitanie, mais rien n'interdit d'en ajouter d'autres.

Patrimoine bâti :

- Le patrimoine bâti protestant intégralement du XIXe s. 41 temples sur 50 communes dont 4 protégés au titre des MH en 2012. Une clientèle internationale sur ce thème est déjà présente dans les Cévennes toutes proches. Haut lieu de la présence protestante depuis 5 siècles, la Vaunage et la Petite Camargue présente un patrimoine remarquable qui sera élargi à la mémoire sociale, aux traditions et pratiques conservées dans les communautés protestantes actuelles toujours présentes et très actives (notamment les quakers de Congénies, unique communauté autochtone en France), aux lieux de mémoires (lieux d'assemblées au Désert, lieux d'arrestations et d'enfermement, cimetières familiaux ruraux, témoignages oraux filmés ...).
- Le patrimoine républicain XIXe et XXe s. Mairie, horloges publiques, halles, écoles, cercle républicain, monuments à la République, sculptures, inscriptions républicaines sur monuments culturels après la Loi de 1905. Ce patrimoine bâti exceptionnel est lié à une forte présence protestante au XIXe siècle, républicaine de la première heure (pour la liberté de culte), concrétisée autour du label Maison des Illustres attribué à la Maison natale du président Gaston Doumergue, à Aigues-Vives en 2013. Prochainement ouverte au public après mise en sécurité, elle présente un ensemble d'objets dont (une centaine) inscrits aux monuments historiques sur la liste du mobilier. Une mise en parcours pédagogique et touristique sur l'ensemble du patrimoine républicain sera développée au départ de cette maison.
- Le patrimoine fortifié de la baie d'Aigues Mortes. La ville et le port d'Aigues-Mortes, fondés par Louis IX. Son histoire liée à celle du royaume de France et les monuments MH qui s'y réfèrent. La tour de Constance prison des femmes protestantes, où Marie Durand fut enfermée 38 ans. L'industrie du sel, fondée par Philippe IV le bel et présente encore aujourd'hui. Enquête auprès des ouvriers du sel sur 4 générations. Instruction en partenariat avec le Centre des Monuments nationaux, site des tours et Remparts d'Aigues-Mortes.

Architecture contemporaine

- Le plan Racine
- Labels XXe et grands architectes (Floutier, Pellier, Prohin...)
- Port-Camargue, architecture remarquable du Plan Racine
- Création architecturale HQE

Archéologie :

- Le réseau des oppida, Ambrussum, les quatre ponts romains et le site gallo-romain des Terriers à Villevieille.
- L'aménagement routier romain, La via domitia, générateurs du réseau actuel.
- La fouille américaine de Psalmodi,
- Les fouilles d'Ambrussum et du Cailar.



Note de Synthèse

Rédaction : Patricia Carlier, chargée de mission Patrimoine, PETR Vidourle Camargue,
83rue Pierre Aubanel, 30470 AIMARGUES tel :04 34 14 80 03
p.carlier@petr-vidourlecamargue.fr

- La tuilerie de Combas

Paysages valorisés :

En partenariat avec la maison du grand site de la baie d'Aigues-Mortes et le syndicat mixte de la Camargue Gardoise.

- Le grand site de la Baie d'Aigues-Mortes, labellisé grand site d'Occitanie. Camargue gardoise. Faune et flore.
- Les étangs et marais. Faune et flore.
- Piémont cévenol, garrigue et pierre sèche. Faune et flore.

Patrimoine agricole et industriel :

- Le patrimoine vigneron, très présent sur le territoire qui a conduit à la réalisation de deux projets culturels et à l'inscription de 8 caves au label XXe. AOP Muscat de Lunel, Costière de Nîmes, Coteaux du Languedoc, Saint-Christol... caves coopérative de l'architecte Armand Pellier. Décors de Floutier. (Sculpteur).
- AOP Pélaridon
- AOP taureau de Camargue (Site Remarquable du Goût)
- Le salin d'Aigues-Mortes et son musée du sel.
- La source Perrier et son musée.

Patrimoine maritime

- Le Grau du roi, histoire du port médiéval d'Aigues-Mortes, ses deux phares classés MH, son port de pêche, toutes les techniques de pêche existantes. La cuisine des pêcheurs de la baie.
- Le seaquarium et la Cité de la mer. (la mer inspiratrice de grands projets architecturaux et artistiques au Grau-du-Roi

Patrimoine culturel immatériel

- Le taureau de Camargue, jeux taurins, pratiques d'élevage, pratiques sociales (empègues...), course camarguaise, impact environnemental, prés et pâtures...
- Le cheval Camargue, compagnon du Taureau et des hommes. Sellerie, harnachement, pratiques d'élevage.
- Les traditions cabanières dans les étangs, chasse, pêche, cuisine, mode de vie.
- Techniques vernaculaires de construction, cabanes et masets en zone sèche et humide.
- La Lengo nostre (occitan local) entretien sonore et filmés.
- Les joutes nautiques.
- Les savoir-faire. Artisanat et métiers d'art :
La taille de pierre, La sagne (roseau, coupe, construction), le boutis vaunageol ancien et d'aujourd'hui (maison du boutis), la maréchalerie, la ferronnerie, la sellerie camarguaise, la botte camarguaise, la lutherie, les fabrications culinaires liées au terroir ; métiers d'art divers. Entretiens ethnobiographiques, vidéos, entretiens enregistrés, photos.

Mémoire des grandes figures locales (statues, lieu en lien) liste non exhaustive.

- Le Musée Médard de Lunel, Musée de France. Louis Médard, bibliophile protestant. Indienneur et drapier.
- Louis IX Roi (ville et statue).
- Philippe le bel Roi (baron de Lunel et salins).
- Guillaume de Nogaret (seigneur local, 16 châteaux, et Garde des sceaux de Philippe le Bel.),
- Catinat (camisard camarguais), le Cailar et bois de Candiac.



Note de Synthèse

Rédaction : Patricia Carlier, chargée de mission Patrimoine, PETR Vidourle Camargue,
83rue Pierre Aubanel, 30470 AIMARGUES tel :04 34 14 80 03
p.carlier@petr-vidourlecamargue.fr

- Marie Durand (prisonnière protestante), Tour de Constance, rempart d'Aigues-Mortes. Graffiti « register ».
- Le Bailli de Suffren, vice-amiral de France, commandeur de Saint-Christol, Ordre de Malte. Maison du commandeur à Saint-Christol, commune d'Entre-Vignes.
- Paulin d'Anglas, survivant du radeau de la Méduse, tombe à Aimargues.
- Charles de Baschi, marquis d'Aubais, généalogiste royal pour l'armorial de France, bibliophile, nouveau converti protecteur des protestants locaux et des assemblées au désert sur ses terres. Château d'Aubais.
- Montcalm, Lt général de la Nouvelle-France mort à Québec. Natif de Vestric-et-Candiac. Château natal.
- Fanfonne Guillerme, première femme manadière. Maison natale, manade et statues.
- Le Dr Perrier, père de la source Perrier. (Musée, statue).
- Le président de la république Gaston Doumergue, maison natale-musée Aigues-Vives.
- Lawrence Durell, écrivain. (*Le quatuor d'Alexandrie*) habitait Sommières.
- Jean Hugo, peintre décorateur. Arrière-petit-fils de Victor. Maison à Lunel. Sculpture et parc Hugo.

Lieux de mémoire :

- Les cimetières privés protestants,
en partenariat avec le « chemin européen des huguenots »
- Les lieux d'assemblées au désert
- Monuments aux morts remarquables

La sculpture architecturale et monumentale XIXe, XXe et XXIe siècles

- Paule Pascale
- Jean-Charles Lallement dit « Bacchus »